

*Présents pour le SNUipp : Alexandra Berbain, Pierre Brezot, Clémence Chaudin, Catherine Desliens
AEFE : M. Negrel, directeur adjoint, M. Plateau, DRH Adjoint, M. Trintignac, adjoint au service
pédagogique ; MEN : M Prak, chef du bureau B2-1 de la DGRH, M. Piquet, adjoint*

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU.....	1
Mesures de carte des emplois issues du CT du 4 décembre.....	1
Examen des situations individuelles.....	1

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU

Mesdames et messieurs,

À nouveau, les enseignants du 1er degré ont massivement apporté leur soutien au SNUipp-FSU qui reste majoritaire et conserve ses 4 sièges sur 5 à la CCPC. Ce résultat prouve l'attachement des collègues à nos valeurs et nos principes qui sont, entre autres, équité et transparence. Nous sommes là pour faire entendre la voix de personnels en poste à l'étranger et refuser tout arbitraire ou mesure hiérarchique non motivée. Les collègues saluent le travail entamé depuis des années par le SNUipp à chaque instance, qu'elle soit locale ou centrale.

Aujourd'hui nous sommes devant une situation choquante où un cadre de l'AEFE s'autorise à outrepasser ses fonctions et ses missions en donnant et en affichant un avis très personnel, voire caricatural, sur les enseignants du 1er degré. Nous demandons à ce que l'AEFE redonne un cadre strict et explicite à tous les personnels et notamment ceux de la direction des lycées à l'étranger. Cela relève du respect dû aux enseignants et la reconnaissance de leur grande implication professionnelle au quotidien.

D'autre part, le SNUipp-FSU rappelle que le non-renouvellement de demande de détachement de la part de l'AEFE ne peut pas constituer une mesure disciplinaire, et n'est pas fait pour gérer les difficultés avec les personnels.

Mesures de carte des emplois issues du CT du 4 décembre

Ce point est présenté par M. Plateau.

- 32 postes ont été fermés lors du dernier CT de décembre.
- 2 personnels ont demandé leur réintégration.
- 8 sont en fin de contrat après 5 ans en tant qu'expatrié.

Le SNUipp, tout comme lors du CT, vote contre la mesure de carte des emplois.

Vote: 5 contre (4 SNUipp, 1 SE)

Examen des situations individuelles

Pour la plupart des situations individuelles, le SNUipp vote en faveur des demandes de reconduction expresse et des demandes de réintégration sollicitées par les collègues. Nos interventions permettent que l'administration de l'AEFE modifie son avis, notamment sur des réserves émises par la direction à la

CCPC de juin. (Le SNUipp en avait profité pour faire part également de ses réserves suite aux retours argumentés et documentés d'équipes.)

Seul un cas est amplement discuté. Il concerne le non renouvellement d'une collègue qui s'est vu apposer un avis défavorable par son chef d'établissement et l'AEFE.

Pour le SNUipp, utiliser la demande du renouvellement de contrat pour se défaire de personnels qui ne donneraient pas satisfaction est inacceptable. Il existe pour cela des procédures reconnues telles que les courriers de cadrage et, en dernier recours, les FMA (Fin de Mission Anticipée). À ce propos, cette collègue avait reçu un courrier de cadrage en avril dernier. Depuis cela aucun nouvel événement n'est survenu. Le SNUipp pose alors directement la question au DRH de l'AEFE : à quoi sert l'envoi d'un tel courrier s'il n'est fait aucun état de la situation suivant ce courrier ? De plus, cette décision résulte d'un ensemble d'événements survenus indépendamment les uns des autres et qui ne justifient pas, à nos yeux, d'émettre un tel avis notamment aux vues des conséquences. Après une suspension de séance demandée par le SNUipp et un accord entre les deux organisations syndicales, les discussions reprennent avec la proposition de surseoir ce non renouvellement et attendre de nouveaux éléments. Néanmoins l'administration de l'AEFE rejette cette proposition et demande de voter.

Le SNUipp rappelle son refus à tout arbitraire et souligne l'importance de défendre les collègues.

Contre le non renouvellement : 5 (4 SNUipp, 1 SE)

Pour le non renouvellement : l'administration